

## APPENDICE

Réponse du gouvernement fédéral au Livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

Le présent document donne un aperçu des principaux programmes ayant trait au maintien et au développement du multiculturalisme à travers le Canada, et résume les décisions du gouvernement à la suite des recommandations contenues dans le Livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

La Partie A du document expose, dans ses grandes lignes, la réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du Livre IV de la Commission royale d'enquête et donne quelques-unes des raisons pour lesquelles le gouvernement croit au multiculturalisme.

La Partie B énonce les objectifs de la politique qui serviront à orienter les programmes du gouvernement fédéral dans ce domaine.

La Partie C décrit les programmes qui seront mis en œuvre par le gouvernement fédéral et ses organismes, en vue d'appliquer et de promouvoir les principes résultant de l'acceptation des recommandations du Livre IV du rapport de la Commission royale d'enquête.

La Partie D contient un résumé des recommandations du Livre IV du rapport de la Commission royale d'enquête, ainsi que les réponses du gouvernement à celles-ci.

## PARTIE A

## Réponse du gouvernement fédéral en général

Le Livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme renferme 16 recommandations (énoncées dans la Partie D), dont huit s'adressent tout particulièrement au gouvernement fédéral ou à ses organismes. Trois d'entre elles traitent de questions qui relèvent exclusivement de la compétence des provinces. L'une des recommandations exhorte le gouvernement fédéral à fournir une aide financière aux enfants qui n'ont pas une connaissance suffisante d'une des deux langues officielles et qui fréquentent les écoles publiques. Une autre recommandation porte sur les conditions afférentes à la naturalisation, au droit de vote, et à l'éligibilité à toute fonction politique et s'adresse donc à la fois au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux. Une autre demande aux organismes des trois ordres d'administration d'accorder une aide aux associations culturelles et aux associations de recherche. Les autres recommandations s'adressent aux universités canadiennes.

Le gouvernement accepte et approuve les recommandations et les principes énoncés dans le Livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il est plus que temps, croit-il, que les Canadiens prennent mieux conscience de la riche tradition des nombreuses cultures que nous avons au Canada. Les citoyens du Canada viennent de presque tous les pays du monde, et ils apportent avec eux toutes les religions et toutes les langues les plus importantes du monde. Grâce à cette diversité culturelle, tous les Canadiens ont une vaste expérience de l'humanité. Le gouvernement estime qu'il s'agit là d'un patrimoine à conserver soigneusement, et il croit que le Canada y perdrait si nous adoptions des programmes d'assimilation obligeant nos citoyens à oublier les cultures qu'ils nous ont apportées et à y renoncer.

Le gouvernement fédéral espère que les provinces adopteront une attitude positive à l'égard des recommandations que leur ont adressées les commissaires. Dans sa lettre adressée à tous ses collègues des provinces, le Premier ministre expose la politique et les programmes que le gouvernement fédéral met en œuvre et il sollicite leur collaboration. Certaines provinces ont déjà pris des mesures en ce sens et mettent en pratique les recommandations qui leur sont adressées.

Le gouvernement non seulement répond de façon positive aux recommandations de la Commission mais, pour respecter l'esprit du Livre IV, il désire les dépasser afin d'assurer le maintien de la diversité culturelle du Canada.

Partout dans le monde, la technologie, les communications de masse et l'urbanisation font disparaître peu à peu la diversité culturelle. Plusieurs écrivains ont décrit cette situation comme la création d'une société de masse—une société où la culture et les loisirs produits en masse et les grandes institutions impersonnelles menacent de dénaturer et de dépersonnaliser l'homme. L'un des besoins fondamentaux de l'homme est un sentiment d'appartenance, et une bonne partie du malaise social contemporain—dans tous les groupes d'âge—existe parce que ce besoin n'a pas été satisfait. Les groupes ethniques ne sont certes pas le seul moyen de répondre à ce besoin d'appartenance, mais ils ont joué un rôle très important dans la société canadienne. Le pluralisme ethnique peut nous aider à vaincre ou à éviter l'homogénéisation et la dépersonnalisation de la société de masse. Des groupes ethniques vivants peuvent donner aux Canadiens de la deuxième et troisième génération, ainsi que des générations suivantes, le sentiment qu'ils sont liés à la tradition et aux habitants de diverses parties du monde et de diverses époques.

Deux malentendus surgissent souvent lorsqu'on parle de diversité culturelle.

## a) Identité culturelle et allégeance

Le sentiment d'identité éprouvé par chaque citoyen à titre d'individu est distinct de l'allégeance. Il n'y a aucune raison de croire qu'un citoyen qui s'identifie avec fierté comme Canadien chinois et qui s'intéresse beaucoup aux activités culturelles de la communauté chinoise au Canada sera moins loyal ou moins préoccupé par les problèmes canadiens qu'un citoyen d'origine écossaise qui joue de la cornemuse et prend part à une danse écossaise. L'identité culturelle n'est pas la même chose que l'allégeance à un pays. Chacun de nous est né dans une famille particulière au patrimoine distinct: c'est-à-dire que chacun, qu'il soit Français, Anglais, Italien ou Slave, a des antécédents «ethniques». Plus nous nous sentons en sécurité dans un contexte social donné, plus nous sommes libres d'explorer notre identité au-delà de ce contexte. Les groupes ethniques donnent souvent aux gens un sentiment d'appartenance qui les met mieux en mesure de faire face au reste de la société qu'ils ne le pourraient comme individus isolés. La fidélité à sa propre culture ne diminue pas nécessairement, et normalement ce n'est pas le cas, la fidélité encore plus grande envers la collectivité et le pays.

L'identité canadienne ne sera pas minée par le multiculturalisme. De fait, nous croyons que le pluralisme culturel est l'essence même de l'identité canadienne. Chaque groupe ethnique a le droit de conserver et de faire éprouver sa propre culture et ses propres valeurs dans le